

SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT SGFIP

FICHIER CENTRAL DES CHÈQUES

NOTICE D'UTILISATION POUR LA CONSULTATION DU FICHIER CENTRAL DES CHÈQUES PAR LE PORTAIL BANCAIRE INTERNET DE LA BANQUE DE FRANCE



Mars 2022

Table des matières

Table des matières

]	nt	roduction	3
1.		Généralités	4
]	1.1	Structure de l'écran Accueil du Fichier central des chèques	4
]	1.2	Accès à la consultation du FCC	6
2.		La consultation d'une personne physique	7
2	2.1	Consultation personne physique	7
2	2.2	Dossier personne physique inexistant	8
2	2.3	Liste des homonymes	9
2	2.4	Relevé global personne physique	
2	2.5	Relevé d'incidents personne physique	11
2	2.6	Titulaire(s) d'un compte	13
2	2.7	Relevé d'interdictions judiciaires	14
3.		La consultation d'une personne morale immatriculée	15
2	3.1	Consultation personne morale immatriculée	15
2	3.2	Dossier personne morale inexistant	16
2	3.3	Relevé global personne morale	17
2	3.4	Relevé d'incidents personne morale	
2	3.5	Titulaire(s) d'un compte	19
4.		La consultation d'une personne morale non commerciale ou d'un entrepreneur individuel à responsa (EIRL)	bilité limitée 20
4	1.3	Consultation infructueuse d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL	
2	1.4	Écran liste	23
2	4.5	Relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL	25
4	4.6	Relevé d'incidents d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL	
5.		La consultation des Titulaires d'un compte	
4	5.1	Consultation titulaire(s) d'un compte	
4	5.2	Dossier RIB inexistant	
4	5.3	Titulaire(s) d'un compte	
6.		Messages d'erreur	
7.		Trucs et astuces	
8.		ANNEXES	
8	3.1	Portail	
8	3.2	Espace Documentaire	
8	3.3	Plan du site	
8	3.4	Contacts	

Introduction

Dans le cadre du dispositif légal mis en place pour garantir la sécurité du chèque, l'article R131-44 du code monétaire et financier fait obligation aux banquiers habilités à être tirés de chèques d'interroger la Banque de France avant de procéder à la première délivrance de formules de chèques à un nouveau titulaire de compte. Les réponses doivent être conservées pendant deux ans.

De plus, l'article L131-85 alinéa 5 du code monétaire et financier précise que les établissements de crédit, les sociétés de financement, les organismes mentionnés au 5 de l'article L. 511-6, les établissements de monnaie électronique et les établissements de paiement utilisent ces informations comme élément d'appréciation avant d'accorder un financement, une ouverture de crédit ou de délivrer un moyen de paiement.

En outre, l'article R. 312-4-3 du code monétaire et financier prévoit, notamment, que sont considérés en situation de fragilité financière, pour l'application du II de l'article L. 312-1 et de l'article L. 312-1-3 du même code, « *l° Les personnes au nom desquelles un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire est inscrit pendant trois mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques* ».

Enfin, la convention entre la Banque de France et le Groupement des Cartes Bancaires « CB » relative à la centralisation des retraits de carte bancaire précise que celle-ci vise à éviter qu'un établissement de crédit ne délivre une carte bancaire en ignorant qu'un titulaire de compte a antérieurement fait l'objet d'une décision de retrait.

L'accès du FCC via le Portail bancaire internet de la Banque de France permet une consultation en temps réel ou en différé.

La consultation via ce portail propose quatre procédures dont l'objet est de fournir, en temps réel, des informations relatives à des dossiers de personnes physiques, de personnes morales immatriculées et des personnes morales non commerciales ou aux Entrepreneurs Individuels à Responsabilité Limitée (EIRL) recensées dans le Fichier Central des Chèques.

Les trois premières procédures permettent d'obtenir des informations sous forme de relevés nominatifs globaux, à partir desquels on peut obtenir le détail des déclarations :

- d'incidents de paiement de chèques,
- de décisions de retrait de carte bancaire pour usage abusif,
- d'interdictions judiciaires d'émettre des chèques (pour les personnes physiques uniquement).

La quatrième procédure permet pour une coordonnée bancaire enregistrée au FCC d'obtenir la liste de toutes les personnes physiques et/ou morales déclarées pour ce compte bancaire.

REMARQUE:

b Les descriptifs de personnes, physiques ou morales ou EIRL, illustrant le présent guide (reproductions d'écrans) sont des exemples fictifs.

1. Généralités

1.1 Structure de l'écran Accueil du Fichier central des chèques



Un écran est constitué de deux zones distinctes :

- □ La zone « Bandeau » qui comporte :
 - \succ 6 onglets :

Portail : permet de revenir à l'écran d'accueil du Portail bancaire internet de la Banque de France

Espace documentaire : permet d'accéder à l'espace documentaire des fichiers d'incidents de paiement (FCC, FICP, FNCI)

Plan du site : permet d'accéder à la page décrivant le plan du site

Contacts : permet d'obtenir les coordonnées du FCC

Aide : permet d'accéder au sommaire de l'aide du FCC

Quitter : permet de fermer la session

- □ Le lien « IDENTIFIANT PORTAIL » permet de connaître, à tout moment, les caractéristiques de votre certificat :
 - date de personnalisation
 - date de fin de validité
 - services attribués au certificat
 - Consultation NON/OUI
 - Mise à jour NON/OUI (si oui détail du champ d'action)
 - Interdits Multi-comptes NON/OUI (si oui détail du champ d'action)
 - les caractéristiques de la session en cours

Les maquettes de ces différents écrans sont reproduites en annexe.

□ Cinq boutons d'accès :



permet d'accéder à l'écran de consultation du Fichier Central des Chèques



Fichier Central des Chèques



Suppression permet d'accéder aux écrans de mise à jour sur chèques impayés ou retrait carte du Fichier Central des Chèques



Suppression permet d'accéder aux écrans de gestion des chèques payés du Fichier Central des Chèques



s de modification permet d'accéder aux écrans de gestion des états civils du Fichier Central de Chèques.

Un cadre « Information » apparaît lorsque le FCC souhaite transmettre une information à ses adhérents.

1.2 Accès à la consultation du FCC



Cet écran comporte quatre boutons radio, exclusifs les uns des autres, qui permettent en cliquant dessus ou sur le libellé associé, de sélectionner le type de consultation en temps réel souhaité.

La consultation en temps réel se fait à partir soit de clés de recherche ou d'un formulaire de saisie :

- clé BDF Personne physique,
- clé BDF Personne morale immatriculée,
- formulaire de saisie pour personne morale non commerciale ou EIRL
- coordonnée bancaire pour le détail de(s) Titulaire(s) d'un compte.

La sélection d'un bouton radio entraîne l'apparition d'un cadre qui permet la saisie de la clé de recherche appropriée, ou d'un formulaire de saisie.

Retour Accueil

permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des

Le bouton chèques

2. La consultation d'une personne physique

2.1 Consultation personne physique



Descriptif:

La zone « Entrez la clé BDF \Rightarrow » permet de saisir la clé BDF de la personne physique.

Le bouton **?** permet d'accéder à la page d'aide en ligne relative à la constitution d'une clé BDF personne physique.

Le bouton Valider permet de valider la saisie de la clé BDF et de lancer la recherche

Le bouton

permet d'effacer la clé BDF saisie.

Le lien hypertexte « <u>Personnes nées à l'étranger</u> » permet d'accéder à la page d'aide en ligne relative aux modalités de consultation d'une personne née à l'étranger avec un lien hypertexte vers la « Composition de la clé BDF ».

Enchaînement :

L'opérateur sélectionne le bouton radio « Personne physique », saisit la clé BDF et active le bouton

Valider . Si aucune anomalie n'est détectée, quant à la validité de la clé BDF, trois réponses sont possibles :

- Dossier personne physique inexistant,
- Liste des homonymes,

Effacer

- Relevé global personne physique.

Consultation

Le bouton permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des chèques

Le bouton Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

2.2 Dossier personne physique inexistant



Accès :

Cet écran apparaît lorsqu'aucune personne physique associée à la clé BDF demandée n'est recensée au FCC.

Enchaînement :

L'icône 🏼 permet d'imprimer la réponse.

L'opérateur peut effectuer une nouvelle consultation directement à partir de cette page réponse « Dossier personne physique inexistant » en sélectionnant le bouton radio correspondant au type de demande souhaité,



Le bouton Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

2.3 Liste des homonymes

		Portai	Espace documentaire Plan du site Contacts Aide Quitte
	IDENTIFIANT PORTAI	: <u>9999940011A</u>	
FCC		100 VA	
\sim	Consultation	Retour Accueil	
Consultatio	n du Fichier cen	tral des chèques	06.10.2021 - 11:28:08
2 dossiers recei	nsés sous la clé : 150	155CIGUE	3
NOM DE FAM	IILLE*PRÉNOM(S)		
LIEU DE NAIS	SSANCE		
CIGUE*GEROM	IE ANDRE		
024 PERIGUEU	x		
CIGUEN*NIKKI			
991 CANILLO *	ANDORRE		

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers



Accès :

Cet écran apparaît lorsque plusieurs personnes physiques associées à la clé BDF demandée sont recensées au FCC.

Enchaînement :



L'icône 🎒 permet d'imprimer la réponse.

L'accès au relevé global s'obtient en cliquant sur la lien « NOM*PRÉNOM » de l'un des dossiers recensés.

NB : L'accès aux relevés détaillés s'effectue à partir de l'écran relevé global obtenu.

Le bouton	Consultation	permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central
des chèq	ues	
Le bouton	Retour Accueil	permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des

chèques

2.4 Relevé global personne physique

~ °	onsultatio	n Retou	Ir Accueil	
Consultation du	Fichier o	entral des	chèques	06.10.2021 - 11:33:5
Relevé global personn	e physique			4
CLÉ BDF : 150155CI	GUE			∎ SOUS-CLÉ ÷0
Nom de famille Prènoms Nom marital Prènoms	CIGUEN NIKKI	4		
Nº immatriculation				PCS
Date de naissance	15.01.5	5		Sexe F
Lieu de naissance	CANILL	.O IRE		Département 991
Adresse	36 QUA CLERM	I FAYOL	0	Code postal 63100
rteinarque	AUCUN			
Date fin interdiction b Dernier retrait carte b	ancaire ancaire	01.07.2026 30.06.2021	Détail par coordonnée	bancaire ci-dessous
Date fin interdiction ju	udiciaire	10.07.2024	Détail des interdictions	s judiciaires >>
			COMPTES INDIVIDUELS	COMPTES COLLECTIFS
Nombre de comptes				2
lombre de chèques				4
Insuffisance de provis	sion cumule	ée (en euros)		1 300
Nombre de retraits de	carte band	aire		1
COORDONNEE(S) BANCAI	RE(\$)	DETAIL DES INCIDENTS	DETAIL DES TITULAIRES
30004 00007	D444455	518	>	>
30066 10669	B2222333	308	>	>
		Pat	four liste homonymes	

BANQUE DE FRANCE

Cet écran permet de disposer de l'ensemble des informations principales relatives à une personne physique.

Description :

Sur ce relevé figurent :

- ≻ Les données d'état civil,
- ≻ L'adresse,
- > Remarque = les mentions spécifiques à l'usurpation ou la falsification d'identité,
- ≻ La date de fin d'interdiction bancaire,
- ≻ La date du dernier retrait de carte bancaire,
- ≻ La date de fin d'interdiction judiciaire,
- Le nombre de comptes individuels et/ou collectifs,
- ≻ Le nombre de chèques,
- > Le montant cumulé en euros d'insuffisance de provision,
- Le nombre de retraits de carte bancaire

> Le détail de l'ensemble des coordonnées bancaires recensées au FCC pour ce dossier.

Un clic sur le lien « Retour liste homonymes » permet de réafficher la liste des « homonymes ».

Un clic sur le bouton « Oossier précédent » ou « Dossier suivant » » permet de consulter respectivement le relevé global de la personne physique enregistrée sous la sous-clé précédente ou suivante.

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le relevé global.

À partir de cet écran « Relevé global », l'opérateur peut obtenir :

- le relevé détaillé d'incidents personne physique,
- le relevé détaillé des titulaires d'un compte,
- le relevé détaillé des interdictions judiciaires

Le bouton permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des chèques

Le bouton Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

2.5 Relevé d'incidents personne physique

	ultation Relour Accueil		
onsultation du F	ichier central des chèques		06.10.2021 - 11:40:53
elevé d'incidents pers	onne physique		
CLÉ BDF : 150155CIG	JE		SOUS-CLÉ : 02
oordonnée bancaire :	30066 10669 B222233308	Version : 1	COLLECTIF
	Détail des incidents chèq	ues (en euros)	
N° d'enregistrement	Date de refus de paiement	Insuffisance	Nominal
1111169	01.07.2021	100	150
1111170	01.07.2021	300	350
1111171	01.07.2021	250	500
1111172	01.07.2021	650	650
Coordonnée précé	Retour au do dente Retour liste hom	ssier onymes	



Accès :

À partir du relevé global, cliquer sur le bouton 📎 « DÉTAIL DES INCIDENTS » de la coordonnée bancaire souhaitée.

Traitement :

Cet écran permet de disposer, pour une coordonnée bancaire donnée, de l'ensemble des incidents de paiement de chèque et des décisions de retrait de carte bancaire relatif à une personne physique donnée.

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le relevé détaillé de la coordonnée bancaire consultée.

Lorsque le relevé global mentionne plusieurs coordonnées bancaires, un clic sur le bouton « Coordonnée précédente » ou « Coordonnée suivante » » permet de consulter respectivement le relevé détaillé de la coordonnée bancaire précédente ou suivante recensée sous le dossier.

Le lien « Retour au dossier » permet de réafficher le relevé global de la personne physique consultée.

Le lien « Retour liste homonymes » permet de réafficher la liste des « homonymes ».



Lorsque le nombre d'incidents recensés sous la coordonnée bancaire consultée dépasse le nombre maximum d'incidents pouvant être affiché, un message d'alerte « Attention ! Relevé non exhaustif » s'affiche ainsi qu'un bouton d'aide qui vous indique la procédure à suivre pour obtenir l'intégralité du relevé détaillé du dossier.

Le bouton permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des chèques

Le bouton Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

2.6 Titulaire(s) d'un compte

	Portail Espac	e documentaire Plan du site Contacts Aide Quiti
IDENTIFIANT PORTAIL: 99	99940011A	
FCC		
Consultation	Retour Accueil	
Consultation du Fichier central	des chèques	06.10.2021 - 11:44:23
itulaire(s) d'un compte		3
COORDONNE	E BANCAIRE : 30066 10669 B2	222233308
/ERSION 1 CRÉÉE LE 09.08.2021		
	Titulaire(s)	
150155CI0	SUE 02	
251265LI	PAR 01	
	Retour au dossier	



Accès :

À partir du relevé global, cliquer sur le bouton 🛞 « DÉTAIL DES TITULAIRES » de la coordonnée bancaire souhaitée.

Traitement :

Cet écran permet de disposer, pour une coordonnée bancaire donnée, des clés BDF du (des) titulaire (s) associé (s) à cette coordonnée bancaire.

Enchaînement :

L'icône *permet d'imprimer le détail des titulaires d'un compte.*

Le lien « Retour au dossier » permet de revenir au relevé global initial.

Un clic sur une clé BDF permet d'accéder au relevé global associé à ce dossier



2.7 Relevé d'interdictions judiciaires

FCC					//
\sim	Consultation	Retour Accue	al -		
Consultation	du Fichier centra	I des chèqu	es		06.10.2021 - 11:47:53
Relevê d'interdicti	ons judiciaires				a
CLÉ BDF : 15015	5CIGUE				SOUS-CLÉ:02
Nature juridiction	Siège juridiction	Réf parquet	Date de décision	Date de prise d'effet	Date
TRIB JUDICIAIRE	CLERMONT- FERRAN	16188000050	10.07.2021	10.07.2021	10.07.2024
		Retour a Retour list	u dossier le titulaires		



Accès :

À partir du relevé global, cliquer sur le lien « Détail des interdictions judiciaires >> ».

NB : ce lien apparaît lorsque la personne physique fait l'objet d'une mesure d'interdiction judiciaire.

Traitement :

Cet écran permet de disposer du détail des décisions d'interdiction judiciaire prononcées à l'encontre d'une personne physique donnée.

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le relevé des interdictions judiciaires.

Le lien « Retour au dossier » permet de revenir au relevé global initial.

Le lien « Retour liste titulaires » permet de réafficher les « Titulaires d'un compte ».



3. La consultation d'une personne morale immatriculée

IMPORTANT : les personnes morales non commerciales, qui n'ont pas l'obligation d'être immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que les entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (EIRL), doivent obligatoirement donner lieu à consultation du FCC par le bouton radio **Personne morale** <u>non commerciale ou EIRL</u>.

3.1 Consultation personne morale immatriculée

			Portail Espace documentaire Plan du site	Contacts Aide Quitter
IDENTIF	IANT PORTAIL	: <u>9999940011A</u>		
FCC				
Con	sultation	Retour Accueil		/
Consultation du l	lichier ceu	tral des chàqu		
consultation du l	-ichier cer	itrai des chequ	65	
Consultation				
Cochez la case corresp	ondant à la	O Personne phys	que	
consultation de votre ch entrez la clé de recherci	ne approprièe	Personne mora	le immatriculée	
dans le formulaire qui ap	oparaît en	O Personne mora	e non commerciale ou EIRL	
bas de recran.		O Titulaire(s) d'un	compte	
Entrez la clé BDF ->		? Valider	Effacer	
Particularitès	Personnes n	orales non commerc	ales ou EIRL	
T UI UCUIUI IICO	Entrepreneu	s individuels et socié	és de personnes	
	Informatio	n communiquée pour u	usage interne non diffusable aux tiers	
		BANOU	DEFRANCE	

Traitement :

La zone « Entrez la clé BDF \Rightarrow » permet la saisie de la clé BDF personne morale.

Le bouton is permet d'accéder à la page d'aide en ligne relative à la constitution d'une clé BDF d'une personne morale.

Le bouton Valider permet de valider la saisie de la clé BDF et de lancer la

recherche.

Le bouton Effacer permet d'effacer la clé BDF saisie.

Les liens hypertextes :

- <u>Personnes morales non commerciales ou EIRL</u> »
- « Entrepreneurs individuels et sociétés de personnes »

permettent d'accéder aux pages d'aide en ligne relatives à la déclaration et à la consultation de ces cas particuliers.

Le bouton permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des chèques



Enchaînement :

L'opérateur sélectionne le bouton radio « Personne <u>m</u>orale immatriculée », saisit la clé BDF et active le bouton **Valider**.

Si aucune anomalie n'est détectée, quant à la validité de la clé BDF, deux réponses sont possibles :

- Dossier personne morale inexistant,
- Relevé global personne morale.

3.2 Dossier personne morale inexistant



Accès :

Cet écran apparaît lorsqu'aucune personne morale associée à la clé BDF demandée n'est recensée au FCC.

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer la réponse

L'opérateur peut effectuer une nouvelle consultation directement à partir de cette page réponse « Dossier personne morale immatriculée » en sélectionnant le bouton radio correspondant au type de demande souhaité,

Le bouton des chèqu	Consultation	permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central
Le bouton chèques	Retour Accueil	permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des

3.3 Relevé global personne morale

		Por	tail Espace docume	entaire Plan du site Con
IDEN IDEN	TIFIANT PORTAIL :	9999940011A		
FCC °	onsultation	Retour Accueil		/
Consultation du	Fichier centra	l des chèques		08.10.2021 - 14:24:52
televé global personn	e morale			-
CLÉ BDF : 99200222	297			
Dénomination Catégorie juridique Adresse du siège	SOCIETE D'EC 5415 - SARL D 8 RUE PROUD ST DENIS	ONOMIE LA GEODE ECONOMIE MIXTE HON	Cod	e postal 93210
Date fin interdiction b Dernier retrait carte b	ancaire 24.0 ancaire	8.2026 Détail par co	ordonnée bancaire c	i-dessous
		COMPTES IND	IVIDUELS CO	MPTES COLLECTIFS
Nombre de comptes			1	1
Nombre de chèques		and the second se	1	1
Insuffisance de provi: Nombre de retraits de	sion cumulée (en e carte bancaire	euros)	935	1 060
COORDONNÉE(S) BANCAIRE(S)	DÉTAIL DES INC	CIDENTS DÉ	TAIL DES TITULAIRES
30004 00616	00047889862	>		>
		-		-

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

BANQUE DE FRANCE

Accès :

Cet écran s'obtient en consultant une personne morale immatriculée

Traitement :

Cet écran permet de disposer de l'ensemble des informations principales relatives à une personne morale.

Sur le « Relevé global » figurent :

- La dénomination de la personne morale,
- La catégorie juridique,
- L'adresse du siège social,
- ➢ La date de fin d'interdiction bancaire,
- > La date du dernier retrait de carte bancaire,
- Le nombre de comptes individuels et/ou collectifs,
- Le nombre de chèques,
- Le montant cumulé en euros d'insuffisance de provision,
- Le nombre de retraits de carte bancaire,
- > Le détail de l'ensemble des coordonnées bancaires recensées au FCC pour ce dossier.

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le relevé global.

À partir de cet écran « Relevé global », l'opérateur peut obtenir :

- le relevé détaillé d'incidents personne morale,
- le relevé détaillé des titulaires d'un compte.

Le bouton	Consultation	permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central
des chèq	ues	
Le bouton	Retour Accueil	permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des

3.4 Relevé d'incidents personne morale

Consultation du Fichier central des chèques Relevé d'incidents d'une personne morale CLÉ BDF : 99200222297		08.10.2021 - 14:31:16
Consultation Retour Accueil Consultation du Fichier central des chèques Relevé d'incidents d'une personne morale CLÉ BDF : 99200222297		08.10.2021 - 14:31:16
Consultation du Fichier central des chèques Relevé d'incidents d'une personne morale CLÉ BDF : 99200222297		08.10.2021 - 14:31:16
Relevé d'incidents d'une personne morale CLÊ BDF : 99200222297		3
CLÊ BDF : 99200222297		
Coordonnée bancaire : 30056 00065 00035572742	Version : 1	INDIVIDUEL
Détail des incidents chèques	(en euros)	
N° d'enregistrement Date de refus de paiement	Insuffisance	Nominal
0000001 24.08.2021	935	1 700
Coordonnée précédente Retour au dossie	er	
Information communiquée pour un usage	interne non diffusable aux tie	ers
BANQUE DE PU	ANCE	
3/6		

Accès :

À partir du relevé global, cliquer sur le bouton 🥙 « DÉTAIL DES INCIDENTS » de la coordonnée bancaire souhaitée.

Traitement :

Cet écran permet de disposer, pour une coordonnée bancaire donnée, de l'ensemble des incidents de paiement de chèque et des décisions de retrait de carte bancaire relatif à une personne morale donnée.

Enchaînement :

L'icône *permet d'imprimer le relevé d'incident personne morale.*

Lorsque le relevé global mentionne plusieurs coordonnées bancaires, un clic sur le bouton « Coordonnée précédente » ou « Coordonnée suivante » » permet de consulter respectivement le relevé détaillé de la coordonnée bancaire précédente ou suivante recensée sous le dossier.

Le lien « Retour au dossier » permet de réafficher le relevé global de la personne morale consultée.



Lorsque le nombre d'incidents recensés sous la coordonnée bancaire consultée dépasse le nombre maximum d'incidents pouvant être affiché, un message d'alerte « Attention ! Relevé non exhaustif » s'affiche ainsi qu'un bouton d'aide qui vous indique la procédure à suivre pour obtenir l'intégralité du relevé détaillé du dossier.

Le bouton	Consultation	permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central
des chèq	ues	
	Retour Accueil	

Le bouton permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

3.5 Titulaire(s) d'un compte

FCC	ace documentaire Plan du site Contacts Aide Quitter
Consultation Retour Accueil	
consultation du Fichier central des chèques	08.10.2021 - 14:35:31
itulaire(s) d'un compte	
COORDONNÉE BANCAIRE : 30056 00065 0	00035572742
VERSION 1 CRÉÉE LE 24.08.2021	
99200222297	
Retour au dossier	
Information communiquée pour un usage interne n	on diffusable aux tiers
BANQUE DE FRANCE	

Accès :

À partir du relevé global, cliquer sur le bouton 🥺 « DÉTAIL DES TITULAIRES » de la coordonnée bancaire souhaitée.

Traitement :

Cet écran permet de disposer, pour une coordonnée bancaire donnée, des clés BDF du (des) titulaire (s) associé (s) à cette coordonnée bancaire.

Enchaînement :



chèques

L'icône permet d'imprimer le relevé des titulaires d'un compte.

Le lien « Retour au dossier » ou un clic sur la clé BDF affichée, permet de revenir sur le relevé global de la personne morale consultée.



4. La consultation d'une personne morale non commerciale ou d'un entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

L'opérateur consulte une personne morale non commerciale ou un EIRL en remplissant le formulaire de saisie constitué des éléments suivants :

- Dénomination,
- Catégorie juridique,
- Adresse du siège social.

nsultation du Fi	chier Central des Chèques	
énomination		*
Catègorie juridique	Rechercher * Code : Libellé :	_
Adresse du slège	France (DOM, COM) O Étranger	
låt, n° et vole		
Code postal	×	

Accès :

Cet écran s'affiche lorsque l'opérateur a choisi le bouton radio « Personne morale <u>n</u>on commerciale ou EIRL ».

Traitement :

La zone de travail comporte un formulaire de saisie des données nominatives de la personne morale non commerciale ou de l'entrepreneur à responsabilité limitée (EIRL)

- ➢ La dénomination
- La catégorie juridique avec son bouton Rechercher qui permet d'afficher la liste des codes et libellés
- L'adresse du siège social comprend :
 - Bât, n° et voie avec son bouton 🛿 qui ouvre l'aide relative à cette rubrique
 - Libellé Localité avec son bouton 2 qui ouvre l'aide relative à cette rubrique
 - Code postal si le bouton radio « France (DOM, COM) » est activé
 - Pays avec la liste déroulante si le bouton radio « Étranger » est activé

Le bouton Valider permet de valider la saisie de demande de renseignements sur une personne morale non commerciale ou un EIRL



Enchaînement :

L'opérateur saisit le formulaire de consultation de la personne morale non commerciale ou de

l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) et active le bouton

Si aucune anomalie n'est détectée, trois réponses sont possibles :

- Consultation infructueuse,
- Écran liste de 1 à 5 réponses recensées,
- Relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL.

4.3 Consultation infructueuse d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL

	FIANT PORTAIL	Portail Esp : <u>9999940011A</u>	ace documentaire Plar	n du site Contacts Aide Qi
Con	nsultation	Retour Accueil		//
Consultation du F	ichier cent	ral des chèques	08.10	2021 - 15:11:11
		and a second		(FEL
consultation d'une pers	sonne morale n	ion commerciate on d'un FIRL		
Consultation d'une pers	Consultation	n infructueuse avec les information	is sulvantes :	a
Consultation d'une pers	Consultation	n infructueuse avec les information	is sulvantes :	
Consultation d'une pers Dénomination Catègorie juridique	Consultation TEST RE 9220 - A	n infructueuse avec les information ECETTE SSOCIATION DECLAREE	is suivantes :	
Consultation d'une pers Dénomination Catègorie juridique Adresse du siège	Consultation TEST RE 9220 - A	n infructueuse avec les information CETTE SSOCIATION DECLAREE	is sulvantes :	

Retour au formulaire de consultation

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers



Accès :

Cet écran apparaît lorsqu'aucune donnée associée à la consultation de la personne morale non commerciale ou de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) n'est recensée par le moteur de recherche dans le FCC.

Traitement :

La Banque de France restitue les caractéristiques de la consultation initiale et le résultat de la recherche par le moteur de recherche avec la mention : « **Consultation infructueuse avec les informations suivantes** ».

Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le résultat de la consultation infructueuse avec les informations saisies par l'opérateur.

Le lien « <u>Retour au formulaire de consultation</u> » permet de reformuler la consultation initiale ou d'effectuer une nouvelle consultation.



4.4 Écran liste

FCC	sultation Retour Accueil		//
Consultation du Fi	chier central des chèques	08.10.2	021 - 15:28:52
Consultation d'une perso	onne morale non commerciale ou d'un EIRL		-
	Votre consultation		
Dénomination	AMBIANCE METISSE		
Catégorie juridique	9220 - ASSOCIATION DECLAREE		
Adresse du siège			
	ANNEMASSE	Code postal	74100
1 dossier(s) recensé(s)			
CLE BDF			1
DENOMINATION * CATE	GORIE JURIDIQUE		
ADRESSE SIEGE SOCIA	L		
Personne morale non im	matriculée ou EIRL		
AMBIANZ METISS			9220
213 ROUTE DESBIERES	74100 ANNEMASSE		

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

BANQUE DE FRANCE

 $2^{\dot{E}ME}$ cas

IDENTIFI	ANT PORTAIL : 9999940011A	
FCC		//
Con	sultation Retour Accueil	11
a set of the set of th	CONTRACTOR OF THE OWNER OWN	
Consultation du Fi	chier central des chèques	08.10.2021 - 15:31:20
Consultation d'une perso	onne morale non commerciale ou d'un EIRL	
	Votre consultation	
Dénomination	HULULE	
Catégoria juridique	9110 - SYNDICAT DE COPROPRIETE	
Advance du siène		
Adresse du siege		In the same statement of the section
	NANTES	Code postal 44000
7 dossier(s) recensé(s)	Veuillez affiner vos critères de saisie	
CLE BDF		
DENOMINATION * CATE	GORIE JURIDIQUE	
DRESSE SIEGE SOCIA	a.	
Personne morale non im	matriculée ou EIRL	
2 AVENUE VICTOR HUI	LULE	9110
0 AVENUE VICTOR HUI	LULE 44000 NANTES	
Personne morale non in	matriculée ou EIRL	100
7 AVENUE VICTOR HUI	LULE	9110
O AVENUE VICTOR HUI	LULE 44000 NANTES	
5 AVENUE VICTOR HU	IN E	0110
0 AVENUE VICTOR HU	ULE 44000 NANTES	2110
Personne morale non im	imatriculée ou EIRL	
0 AVENUE VICTOR HU	LULE ULE 44000 NANTES	9110
	matriculão ou EIRI	
ersonne morale non imi	nutrealee ou citye	2440
ersonne morale non im AVENUE VICTOR HUL	ULE	9110

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

BANQUE DE FRANCE

Accès :

Cet écran liste s'affiche lorsque le moteur de recherche trouve dans le FCC une ou des personne(s) morale(s) non commerciale(s) ou EIRL correspondant aux critères du formulaire de consultation de l'opérateur.

La restitution est limitée au nombre de 5 en affichant la ou les réponse(s) de la plus pertinente à la moins pertinente.

Traitement :

Cet écran affiche :

- Les caractéristiques de la consultation initiale
- La liste de 1 à 5 réponse(s)

Si le nombre de dossiers recensés par le moteur de recherche est supérieur à 5 apparait alors la

mention « Veuillez affiner vos critères de saisie » et en bas de l'écran la mention « **W** Affichage non exhaustif »

Enchaînement :

L'icône 🗐 permet d'imprimer la consultation initiale, la liste avec le nombre de dossiers recensés.

Le lien « Retour au formulaire de consultation » permet de reformuler la consultation initiale ou d'effectuer une nouvelle consultation.

L'accès au relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL s'obtient en cliquant sur la zone CLE BDF de l'un des dossiers de la liste.

Cette clé correspond soit :

- à un numéro SIREN, RIDE ou TAHITI, •
- à la mention PERSONNE MORALE NON IMMATRICULEE OU EIRL.

NB : L'accès aux relevés détaillés s'effectue à partir de l'écran relevé global obtenu.



Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques Le bouton

4.5 Relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL

FCC				
Consultat	ion Retour Ac	cueil		
Consultation du Fichie	r central des chè	ques	20.	10.2021 - 08:52:12
				-
	Votre	e consultation		
Dénomination	AMBIANCE METISS	E		
Catégorie juridique	9220 - ASSOCIATIO	IN DECLAREE		
Adresse du siège			Code Bostel	74400
	ANNEMASSE		Code Posta	74100
taland alabat diversion	and the second second second	ala au d'un FIDI		
ever global d'une personne i	morale non commerci	ale ou d'un EIRL		
CLE BUP : PERSONNE MOR	ALE NON IMMATRICU	LEE OU EIRL		
Dénomination	AMBIANZ METISS			
Catégorie juridique	9220 - ASSOCIATION	DECLAREE		
Adresse du siège	ANNEMASSE	RES	c	ode postal 74100
Date fin interdiction bancaire	20.08.2026	Détail par coordonnée ba	ancaire ci-desso	us
		COMPTES INDIVIDUELS	COMPTES	COLLECTIFS
fombre de compte		1	0	
tombre de chèques	with two suspects	1	0	
Nombre de retraits de carte ba	incaire	0	0	
COORDONNÉ	(5) BANCAIRE(5)	D	TAIL DES INCID	ENTS
12515 9039	3 00044925797		3	
			w la	
	Ret	our à la liste		
	Retour au forn	nulaire de consultation		
In	formation communiquée p	our un usage interne non diffusa	ible aux tiers	
	-	MA		
	B	ANQUE DE FRANCE		

Accès :

Cet écran s'affiche lorsque l'opérateur clique sur une clé BDF de la liste. Cela signifie que la Personne Morale Non Commerciale ou l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) est inscrit au Fichier Central des Chèques.

Traitement :

Cet écran s'affiche en 2 parties.

La Banque de France restitue les caractéristiques de la consultation initiale et le relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).

Cet écran permet de disposer de l'ensemble des informations principales relatives à cette personne. Enchaînement :

L'icône permet d'imprimer le relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).

Le lien « Retour à la liste» permet de réafficher «l'écran liste».

Le lien «Retour au formulaire de consultation », permet de reformuler la consultation initiale ou d'effectuer une nouvelle consultation.

Consultation

Le bouton chèques

permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des

Banque de France – FCC

Retour Accueil permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques Le bouton

À partir de cet écran « Relevé global d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL », l'opérateur peut obtenir :

le relevé détaillé d'incidents personne morale non commerciale ou d'un EIRL.

4.6 Relevé d'incidents d'une personne morale non commerciale ou d'un EIRL

'un EIRL Version : 1 (en euros)	20.10.2021 - 08:57:32
'un EIRL Version : 1 (en euros)	
Version : 1 (en euros)	INDIVIDUEL
Version : 1 (en euros)	INDIVIDUEL
(en euros)	
ALCONT OF THE REAL	
Insuffisance	Nominal
1 200	1 200
C	
interne non diffusable aux tier	n
	Insumsance 1 200

Accès :

À partir du relevé global d'une personne morale non commerciale ou EIRL, cliquer sur le bouton 🥺 « DÉTAIL DES INCIDENTS » de la coordonnée bancaire souhaitée.

Traitement :

Cet écran permet de disposer, pour une coordonnée bancaire donnée, de l'ensemble des incidents de paiement de chèque et des décisions de retrait de carte bancaire relatif à une personne morale non commerciale ou un EIRL donné.

Enchaînement :

L'icône *permet d'imprimer le relevé détaillé de la coordonnée bancaire consulté.*

Lorsque le relevé global mentionne plusieurs coordonnées bancaires, un clic sur le bouton

« Coordonnée précédente » ou « Coordonnée suivante) » permet de consulter respectivement le relevé détaillé de la coordonnée bancaire précédente ou suivante recensée sous le dossier.

Le lien « Retour au dossier » permet de réafficher le relevé global de la personne morale non commerciale ou de l'EIRL consulté.



Lorsque le nombre d'incidents recensés sous la coordonnée bancaire consultée dépasse le nombre maximum d'incidents pouvant être affichés, un message d'alerte « Attention ! Relevé non exhaustif » s'affiche ainsi qu'un bouton d'aide qui vous indique la procédure à suivre pour obtenir l'intégralité du relevé détaillé du dossier.



5. La consultation des Titulaires d'un compte

5.1 Consultation titulaire(s) d'un compte

	IL : 3999940011A
Consultation du Fichier ce	entral des chèques
Consultation Cochez la case correspondant à la consultation de votre choix, puis entrez la cié de recherche appropriée fans le formulaire qui apparaît en bas de l'écran.	Personne physique Personne morale immatriculée Personne morale non commerciale ou EIRL Titulaire(s) d'un compte
Entrez le RIB -> Effacer	cke 2 Valider
Informati	ion communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers
	BANQUE DE FRANCE

Traitement :

La zone « Entrez le RIB \Rightarrow » permet la saisie de la coordonnée bancaire et de la clé RIB.

Le bouton Permet d'accéder à la page d'aide en ligne relative à la composition de la coordonnée bancaire.

Le bouton Valider permet de valider la saisie de la coordonnée bancaire et de lancer la

recherche

Le bouton Effacer permet d'effacer la coordonnée saisie.

Enchaînement :

L'opérateur sélectionne le bouton radio « Titulaire(s) d'un compte », saisit la coordonnée bancaire ainsi que la clé RIB et active le bouton **Valider**.

Si aucune anomalie n'est détectée, quant à la validité de la coordonnée bancaire, deux réponses sont possibles :

- Dossier RIB inexistant,
- Titulaire(s) d'un compte.

 Consultation
 permet de revenir sur la page Consultation du Fichier central des chèques

 Le bouton
 Retour Accueil

 permet de revenir sur la page Accueil du Fichier central des chèques

5.2 Dossier RIB inexistant

	Portail Espace docume	ntaire Plan du site Contacts Aide Quitt
	: <u>9999940011A</u>	
Consultation	Retour Accueil	
Consultation du Fichier cer	ntral des chèques	15.10.2021 - 09:10:18
Consultation		4
Dossier RIB 30001 00639 8888888888	88 inexistant	
Cochez la case correspondant à la consultation de votre choix, puis entraz la cié de recherche appropriée dans le formulaire qui apparaît en bas de l'écran.	Personne physique Personne morale immatriculée Personne morale non commerciale ou EIRL Titulaire(s) d'un compte	
Informatio	n communiquée pour un usage interne non diffusable aux	tiers



<u>Accès</u> :

Cet écran apparaît lorsqu'aucune donnée associée à la coordonnée bancaire demandée n'est recensée au FCC.

Enchaînement :

L'icône 🥏 permet d'imprimer la réponse.

L'opérateur peut effectuer une nouvelle consultation directement à partir de cette page réponse « Dossier

RIB inexistant » en sélectionnant le bouton radio correspondant au type de demande souhaité.



5.3 Titulaire(s) d'un compte



Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers



Accès :

Cet écran apparaît lorsqu'une (ou des) personne(s) physique(s) et/ou une (ou des) personne(s) morale(s) associée(s) à la coordonnée bancaire demandée est (ou sont) recensée(s) au FCC.

Enchaînement :

L'icône *permet d'imprimer le relevé des titulaires du compte.*

L'accès au relevé global de l'un des titulaires s'obtient en cliquant sur le lien clé BDF.

NB : L'accès aux relevés détaillés s'effectue à partir de l'écran relevé global obtenu.

Cliquer sur un titulaire conduit à l'écran de consultation du titulaire :

- Relevé global personne physique,
- Relevé global personne morale.

6. Messages d'erreur

Un message d'erreur est signalé au moyen d'une boîte d'alerte.

Lorsque vous cliquez sur le bouton **OK**, la zone erronée apparaît en surbrillance et elle s'efface quand vous saisissez une autre valeur dans cette zone.

Formulaire consultation Personne physique

La zone clé BDF est obligatoire et doit être valide sinon une boîte d'alerte apparaît avec le message :

- Clé BDF invalide
- Formulaire consultation Personne morale immatriculée

La zone clé BDF est obligatoire et doit être valide. Elle ne peut commencer que par 99 (SIREN), 98 (RIDE) ou 97 (TAHITI). Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, une boîte d'alerte apparaît avec un message qui, selon le cas, peut-être :

- N° d'immatriculation invalide
- Clé BDF personne morale débute par 97, 98 ou 99

Formulaire consultation Personne morale non commerciale ou EIRL

Si un caractère non valide a été saisi dans une zone, une boîte d'alerte apparaît avec le message :

- Caractères non autorisés

La zone Dénomination est obligatoire et doit être valide (caractères alphabétiques (A-Z), caractères numériques (0-9), caractères spéciaux suivants : $[- (@, \ & \ & \ e \ & \ () \ e \ a = + \ & \ t \ u \ & \ * \ \mu \ , \ ? \ ; \ : \ / \ & \ ! <> \].$

La zone Bât, n° et voie doit être valide [32 caractères alphanumériques, trait d'union, apostrophe et espace].

La zone Libellé Localité est obligatoire et doit être valide [32 caractères alphabétiques, trait d'union, apostrophe et espace].

La zone Code postal est obligatoire et doit être valide [5caractères numériques], sinon une boîte d'alerte apparaît avec le message différent selon les cas :

- Code postal invalide
- Code postal incohérent pour une adresse en France, DOM, COM

Formulaire demande Titulaire(s) d'un compte

Les zones code établissement, code guichet, n° compte et clé RIB sont obligatoires et doivent être valides, sinon un message d'erreur apparaît qui, selon le cas, peut-être :

- Code établissement invalide
- Code guichet invalide
- N° compte invalide
- Clé RIB invalide
- RIB invalide

Le message « RIB invalide » indique que la coordonnée bancaire et la clé RIB saisies sont incompatibles. Vérifier l'ensemble des éléments saisis.

7. Trucs et astuces



Sélection du type de demande

Il est possible de sélectionner le type de demande souhaité de 3 manières différentes :

- clic sur le bouton radio
- clic sur le libellé associé
- utilisation des touches du clavier en tapant simultanément sur :
 - Alt + P \Rightarrow sélection Personne physique
 - Alt + M \Rightarrow sélection Personne morale immatriculée
 - Alt + N \Rightarrow sélection Personne morale non commerciale ou EIRL
 - Alt + T \Rightarrow sélection Titulaire(s) d'un compte

Les boutons radio sont exclusifs les uns des autres, un seul peut être sélectionné. La sélection d'un bouton radio désélectionne le choix précédent s'il existe.

Saisie du RIB

Si le code guichet comporte moins de 5 caractères, la saisie peut s'effectuer sans les zéros à gauche. Appuyer sur la touche Tab pour passer à la saisie du numéro de compte.

Si le numéro de compte comporte moins de 11 caractères, la saisie peut s'effectuer sans les zéros à gauche. Appuyer sur la touche Tab pour passer à la saisie de la clé RIB.

Validation

Pour valider une saisie, il est possible de cliquer sur le bouton **Valider** ou d'utiliser les touches « **Entrée** » du clavier.

Impression des pages

Toutes les pages sur lesquelles figure l'icône 🎒 peuvent être imprimées en cliquant sur l'icône.

8. ANNEXES

8.1 Portail



8.2 Espace Documentaire



8.3 Plan du site

lan	du site	6		
	Portail	Retour au portail bancaire de la Banque de France.		
	Espace documentaire	Accès à la documentation commune des fichiers d'incidents de paiement (FCC, FICP, FNCI) sur le site externe www.banque-france.fr.		
	Plan du site	Affichage de cette page.		
	Contacts	Coordonnées des services à contacter pour un renseignement ou un incident.		
L	Aide	Aide sur les rubriques à servir.		
A	Quitter	Fermeture de la session en cours et déconnexion du portail.		
N DU SITE	Identifiant portail	Informations sur les droits du certificat connecté et la session en cours Consultation des informations contenues dans le fichier.		
	Consultation			
	Gestion Chèques impayés-retraits cartes	Déclaration ou suppression, en temps réel, d'incidents de paiement de chèque ou de décision de retrait de carte bancaire.		
	Gestion Chèques payès èmis en Infraction	Dépôt de délaration ou suppression de chèques payés émis en infraction à une interdiction d'émettre des chèques.		
	Gestion État Civil	Mise à jour des enquêtes d'état civil et consultation des avis de modification.		
	Informations Interdits Multi-comptes	Mise à disposition des Informations relatives aux personnes multi-comptes frappées d'interdiction d'émettre des chèques.		
	Disponibilité du fichier	Jours et horaires d'ouverture et de fermeture du fichier.		

8.4 Contacts



8.5 Aide

Fichier central des chèques			ExPOLE DE P
limprimer la rubrique		Fermer	
	Sommaire		
Clé BdF	Personnes ohysiqu	89	
	Personnes morales		
Codifications	Codes PCS		
	DOM et COM		
	Catégories iuridiques	19	
Coordonnées bancaires (ou RIB)	Composition		
	Nombre maximal de titulaires		
Personne morale	Adresse du siège <u>Bâtim</u> Local	Bâtiment, Numéro et Voie	
		Localité	
		íduels et sociétés de personnes	
	Personnes morales	non commerciales ou EIRL	
Personne physique	Localité de naissan	<u>ce</u>	
	Localté de résidence	2	
	Personnes physiqu	es nées à l'étranger	

8.6 Quitter



8.7 Informations Identifiants Portail

	. 3333340011A
Date de personnalisation	: 01.05.2021
Date de fin de validité	: 01.05.2024
Droits FCC	
Consultation	: OUI
Mise à jour	: OUI Détail
Interdits Multi-comptes	: OUI Détail
Session en cours	
Date et heure d'ouverture	: 15.10.2021 A 12.07.15
Fin de session automatique au bou	it de 20 minutes d'inactivi

8.8 Extrait de la liste des codes catégories juridiques

de du	Fichier central des chèo	lues	BANQUE DE FRAI
	Imprimer la rubrique	Sommaire de l'aide	Fermer
LI	STE DES CODES ET LIB	ELLES DES CATEGORIES JURI	DIQUES INSEE NIVEAU III
	DECLARATION A ETAB	LIR AU NOM DE LA (OU DES) PERSO	ONNE(S) PHYSIQUE(S)
Ent	repreneur exploitant individuel ou p indivisaires si	ersonnel, associés d'une société en formation indivision et personne physique sans activité	n ou créée de fait ou en participation, économique
1100	ARTISAN-COMMERCANT		
1200	COMMERCANT		
1300	ARTISAN		
1400	OFFICIER PUBLIC OU MINIST	ERIEL	
1500	PROFESSION LIBERALE		
1600	EXPLOITANT AGRICOLE		
1700	AGENT COMMERCIAL		
1800	ASSOCIE GERANT DE SOCIE	TE	
1900	(AUTRE) PERSONNE PHYSIC	UE	
2110	INDIVISION ENTRE PERSONN	VES PHYSIQUES	
2210	SOCIETE CREEE DE FAIT EN	TRE PERSONNES PHYSIQUES	
2310	SOCIETE EN PARTICIPATION	ENTRE PERSONNES PHYSIQUES	
2385	SOCIETE EN PARTICIPATION	DE PROFESSIONS LIBERALES	
2120	INDIVISION AVEC PERSONNE	MORALE	
2220	SOCIETE CREEE DE FAIT AV	EC PERSONNE MORALE	
2320	SOCIETE EN PARTICIPATION	AVEC PERSONNE MORALE	
2400	FIDUCIE		
2700	PAROISSE HORS ZONE CON	CORDATAIRE	
2701	PAROISSE HORS ZONE CON	CORDATAIRE	
2900	AUTRE GROUPEMENT DE DR	OIT PRIVE NON DOTE DE LA PERSONNAL	ITE MORALE
3110	REPRESENTATION OU AGEN RCS	CE COMMERCIALE D'ETAT OU ORGANISM	IE PUBLIC ETRANGER IMMATRICULE
3120	SOCIETE COMMERCIALE ETF	RANGERE IMMATRICULEE AU RCS	
3205	ORGANISATION INTERNATIO	NALE	
3210	ETAT, COLLECTIVITE OU ETA	BLISSEMENT PUBLIC ETRANGER	
3220	SOCIETE ETRANGERE NON I	MMATRICULEE AU RCS	
3290	AUTRE PERSONNE MORALE	DE DROIT ETRANGER	
4110	PUBLIC	TIONAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU CO	OMMERCIAL DOTE D'UN COMPTABLE
41.10	JETABLISSEMENT PUBLIC NA	TIONAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU CO	OMMERCIAL NON DOTE D'UN COMPTA
4120	PUBLIC		
4120 4130	PUBLIC EXPLOITANT PUBLIC		
4120 4130 4140	PUBLIC EXPLOITANT PUBLIC ETABLISSEMENT PUBLIC LOO	CAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMM	MERCIAL
4120 4130 4140 4150	PUBLIC EXPLOITANT PUBLIC ETABLISSEMENT PUBLIC LOC REGIE D'UNE COLLECTIVITE	CAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMM LOCALE A CARACTERE INDUSTRIEL OU C	VERCIAL COMMERCIAL
4120 4130 4140 4150 4160	PUBLIC EXPLOITANT PUBLIC ETABLISSEMENT PUBLIC LOC REGIE D'UNE COLLECTIVITE INSTITUTION BANQUE DE FR	CAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMIN LOCALE A CARACTERE INDUSTRIEL OU C ANCE	VERCIAL COMMERCIAL
4120 4130 4140 4150 4160 5191	PUBLIC EXPLOITANT PUBLIC ETABLISSEMENT PUBLIC LOC REGIE D'UNE COLLECTIVITE INSTITUTION BANQUE DE FR SOCIETE DE CAUTION MUTU	CAL A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMIN LOCALE A CARACTERE INDUSTRIEL OU C ANCE ELLE	MERCIAL COMMERCIAL

10-111	CONGREGATION
9260	ASSOCIATION DE DROIT LOCAL (BAS-RHIN, HAUT-RHIN ET MOSELLE)
9300	FONDATION
9900	AUTRE PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE
9970	GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE À GESTION PRIVEE
	CATEGORIES JURIDIQUES HORS INSEE RESTITUEES UNIQUEMENTAL AFFICHAGE
0002	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
0002 0003	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS
0002 0003 0004	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS NAT.JUR. SOCIETE EN NOM COLLECTIF OU EN COMMANDITE SIMPLE
0002 0003 0004 0005	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS NAT.JUR. SOCIETE EN NOM COLLECTIF OU EN COMMANDITE SIMPLE NAT.JUR. SOCIETE COOPERATIVE
0002 0003 0004 0005 0006	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS NAT.JUR. SOCIETE EN NOM COLLECTIF OU EN COMMANDITE SIMPLE NAT.JUR. SOCIETE COPERATIVE NAT.JUR. SOCIETE CIVILE ET ASSOCIATION
0002 0003 0004 0005 0006 0007	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS NAT.JUR. SOCIETE EN NOM COLLECTIF OU EN COMMANDITE SIMPLE NAT.JUR. SOCIETE COPERATIVE NAT.JUR. SOCIETE COVILE ET ASSOCIATION NAT.JUR. ETABLISSEMENT PUBLIC ENTREPRISE NATIONALISEE SEM
0002 0003 0004 0005 0006 0007 0008	NAT.JUR. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE NAT.JUR. SOCIETE ANONYME OU EN COMMANDITE PAR ACTIONS NAT.JUR. SOCIETE EN NOM COLLECTIF OU EN COMMANDITE SIMPLE NAT.JUR. SOCIETE COPERATIVE NAT.JUR. SOCIETE COVILE ET ASSOCIATION NAT.JUR. ETABLISSEMENT PUBLIC ENTREPRISE NATIONALISEE SEM NAT.JUR. PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC